

Comité technique régional autisme

Point d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie nationale et plan d'action régional autisme au sein des troubles du neurodéveloppement

24 novembre 2020



1. Le soutien aux adultes, dans une visée inclusive

- a. Le développement des SAMSAH TSA
- b. Le renfort du dispositif emploi accompagné
- c. La création d'un groupe d'entraide mutuelle autisme par département

2. L'amélioration de la structuration et des délais de diagnostic

- a. Le déploiement des plateformes de coordination et d'orientation TND en région
- b. La réduction des délais de diagnostic des CRA

3. Le développement de la scolarisation en milieu ordinaire

- a. Le déploiement des unités d'enseignement autisme en maternelle et en élémentaire
- b. La création d'un nouveau dispositif : l'autorégulation
- c. La mise en place d'équipes mobiles en appui aux élèves TSA dans les ULIS du 2nd degré

I. Le soutien aux adultes, dans une visée inclusive

La création de nouvelles places en SAMSAH autisme

- Les nouvelles places sont créées au regard des taux d'équipement dans chaque département.
 - 50 : création d'un SAMSAH TSA de 17 places à l'été 2020. Portage par LADAPT retenu dans le cadre de l'appel à projet.
 - 76 : renfort de 7 places du SAMSAH TSA du Havre (APAJH) et de 7 places du SAMSAH TSA de Rouen (IDEFHI) en 2020 et 2021.
 - 27: création d'un nouveau SAMSAH TSA de 11 places en 2022.
 - 61: création d'un SAMSAH TSA de 7 places en 2022.
 - 14 : création d'un nouveau SAMSAH TSA de 10 places en 2022.
- Dans le cadre du PRIAC 2020 en cours de concertation, il est proposé par l'ARS, en plus des créations précédentes :
 - Une extension de 3 places dans la Manche
 - Un renfort de 3 places dans l'Eure en 2021
 - La création de 5 places supplémentaires pour le SAMSAH de l'Orne en 2022 soit un total de 12 places
 - Le renfort de 5 places dans le Calvados.

Le renfort du dispositif emploi accompagné

- Dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'accéder et de se maintenir dans l'emploi : soutien et accompagnement du salarié et appui de l'employeur.
- animateurs des réseaux d'acteurs : LADAPT pour l'Orne, la Manche, le Calvados et l'Eure et Work'in pour la Seine Maritime.
- Nécessite une notification MDPH. Accompagnement des personnes par des chargés d'insertion / job coach en appui du service public de l'emploi : évaluation de la situation de la personne ; détermination d'un projet professionnel ; appui à la recherche d'emploi ; accompagnement au maintien dans l'emploi.
- En novembre 2020, 15 personnes avec TSA étaient accompagnées par LADAPT (soit 12% de l'ensemble des personnes) et 7 personnes avec TSA par Work'in (soit 10%)
- Renfort des crédits en 2020 dans le cadre de la stratégie nationale autisme, afin de mieux toucher les publics TSA :
 - Elargissement du réseau d'acteurs et des compétences disponibles pour mieux prendre en compte les TND
 - Amélioration de la couverture territoriale
 - Enjeu de repérage des personnes avec TSA
 - Appui des structures spécialisées dans le champ de l'autisme
- Travaux en cours : conventionnement avec les CRA, formation des job coach aux spécificités des TSA, développement des réseaux de partenaires. Work'in a recruté un professionnel spécialisé sur l'autisme.

La création de groupes d'entraide mutuelle autisme

- Un GEM est une association de personnes concernées par des problématiques de santé ou des situations de handicap similaires, dans l'objectif de se soutenir mutuellement, favoriser les temps d'échanges, d'activité et de rencontres susceptibles de créer du lien entre les adhérents. Cahier des charges national : arrêté du 27 juin 2019.
- La stratégie nationale prévoit la création d'un **GEM autisme par département** d'ici 2022. Financement 78 000€ par GEM. Lancement d'appels à candidature, pour la création de 2 GEM en 2020, 1 GEM en 2021 et 2 GEM en 2022.
- 2 projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à candidature 2020 : dans le Calvados, le projet porté par l'association Autisme Basse Normandie ; au Havre, le projet porté par l'association Asperger Family en partenariat avec la Ligue Havraise.
- Projets construits avec les personnes avec TSA qui sont porteuses du GEM.

II. L'amélioration de la structuration et des délais de diagnostic

Les plateformes de coordination et d'orientation

- Les plateformes TND assurent la mise en place et le déroulement d'un parcours de diagnostic et d'interventions précoces des enfants de – 7 ans, repérés du fait d'une trajectoire développementale ou un comportement inhabituel qui alerte les parents et/ou un professionnel.
- L'adressage vers ces PCO est médical via le formulaire national de repérage des signes d'alerte : une consultation dédiée doit être effectuée (ville, pédiatrie, PMI, Education nationale...). L'équipe de la PCO définit en lien avec le médecin les bilans et évaluations nécessaires dans le parcours de diagnostic de l'enfant.
- La plateforme coordonne la mise en place des bilans, évaluations et interventions nécessaires , en garantissant la qualité, la pluridisciplinarité et la conformité aux recommandations de bonne pratique :
 - Elle mobilise les équipes des CAMSP, CMPP, CMP notamment
 - Elle sollicite les professionnels libéraux et rémunère les ergothérapeutes, psychologues et psychomotriciens. Grâce à la mise en place du « forfait interventions précoces », la PCO dispose de financements de la CPAM pour ce faire.

La plateforme Seine Maritime et Eure

- La PCO a été créée en Seine Maritime dès 2019. Elle est portée par l'ensemble des CAMSP, CMPP, pédopsychiatrie du département, la pédiatrie du CHU et le CRA. La gouvernance a été mise en place via la signature d'une convention constitutive.
- La PCO s'étend au département de l'Eure depuis novembre, intégrant ainsi les acteurs du 27. La PCO bénéficie ainsi d'un budget total de 407 000€ pour couvrir les deux départements.
- Elle dispose de 4 antennes : Rouen, le Havre, Dieppe et Evreux. Chaque antenne dispose d'un temps médical et d'un coordinateur.
- La plateforme mobilise les équipes des CAMSP, CMPP, CMP dans lesquels des agents de liaison ont été mis en place. Elle peut également s'appuyer sur les professionnels formés au diagnostic : PMI, pédiatres libéraux, MG, médecins de réseaux de suivi pédiatrique, praticiens libéraux coordonnés entre eux par un médecin, ainsi que des consultations par des neuropédiatres/neuropsychiatres dans le cadre de la fédération inter hospitalière du neurodéveloppement.
- Elle contractualise également avec les professionnels libéraux et rémunère les bilans et évaluations via le PCPE du Rouvray.
- Début octobre 2020 : 348 situations avaient été adressées et 285 enfants étaient suivis par la PCO.

Le déploiement dans le 14, 50, 61

- Dans la poursuite des groupes de travail mis en place par l'ARS sur la structuration de l'offre à destination des enfants, les travaux sont en cours entre les acteurs sur chacun des départements, pour un déploiement de 3 PCO au premier semestre 2021.
- L'objectif est un co-portage du dispositif entre les CAMSP, CMPP et pédopsychiatrie notamment. Vigilance sur l'implication de l'ensemble des acteurs. Une gouvernance dédiée doit être mise en place dans ce cadre via la signature d'une convention constitutive.
- Dans l'Orne, la plateforme sera co-portée entre le CPO, Normandie Générations et la Providence. L'équipe sera rattachée au CPO qui assure le portage juridique et financier.
- Dans le Calvados et la Manche, les projets doivent être déposés à l'ARS d'ici début janvier 2021 dans le cadre d'un appel à candidature dédié.



La réduction des délais de diagnostic des CRA

- Une mission nationale d'amélioration des délais d'accès au diagnostic dans les CRA est lancée avec l'appui du GNCRA. Un plan d'action a été rédigé par les CRA dans ce cadre :
 - CRA 76-27 : notamment, diminuer de 20% de temps des évaluations via une amélioration des pratiques et une diminution du nombre de professionnels mobilisés, et déléguer des bilans diagnostics via convention avec les psychologues libéraux avec supervision du CRA
 - CRA 14-50-61 : notamment, recruter un infirmier coordinateur du parcours de diagnostic, améliorer le diagnostic par les structures de 2^{ème} ligne et mise en place une charte avec le CRA...
- Un renfort de crédits pérennes a été attribué en 2019 au profit des équipes de diagnostic adultes des CRA : 81 000€ pour le 14-50-61 et 103 000€ en 76-27.
- En outre, des crédits non pérennes sont alloués permettant de renforcer les équipes de manière temporaire afin de réduire la liste d'attente :
 - 321 000€ pour le CRA 76-27, qui prévoit le renfort de son équipe via recrutements non pérennes
 - 214 000€ pour le CRA 14-50-61, qui prévoit la mobilisation de pro libéraux.

II. Le développement de la scolarisation en milieu ordinaire



Le déploiement d'unités d'enseignement en maternelle et élémentaire

Les UEMA et les UEEA sont des classes implantées dans les écoles ordinaires à destination des enfants avec TSA, disposant d'un enseignant ainsi que d'une équipe médico-sociale dédiée. Les UEMA sont financées à hauteur de 280 000€ pour 7 enfants et les UEEA sont financées à hauteur de 140 000€ pour 10 enfants (auparavant 100 000€).

- En 2019, création d'une UEMA à Lisieux (14) et d'une UEEA à Poses (27)
- En 2020, création d'une UEMA à Dieppe (76) et d'une UEEA à Cherbourg (50)
- Rentrée scolaire 2021 :
 - 3 UEMA : 1 dans l'Orne (par redéploiement de moyens), 1 dans l'Eure, et 1 en Seine Maritime (sous réserve de l'octroi d'un poste enseignant)
 - 1 UEEA dans le Calvados
- Prévisions 2022 : 3 UEMA dans l'Eure, le Calvados et la Seine Maritime.
- **Au total en 2022, on comptera donc 14 UEMA et 4 UEEA dans la région.**

Un nouveau dispositif : l'autorégulation

- L'autorégulation est une méthode qui vise à accompagner les enfants avec autisme scolarisés à temps plein dans leur école et classe de référence, en apportant un appui et des outils à l'ensemble des professionnels de l'école.
- Cette méthode se base sur une approche cognitivo-comportementale permettant de lever les freins à l'apprentissage. Les outils déployés, adaptés aux enfants avec autisme dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques, profitent également à l'ensemble des élèves. Il s'agit en effet de développer la maîtrise des comportements et des émotions, l'autonomie de l'enfant, ainsi que les compétences cognitives et sociales. C'est l'ensemble des professionnels de l'école qui sont formés à la démarche, et supervisés.
- Un appui est apporté par des professionnels MS implantés au sein de l'école, ainsi qu'un enseignant surnuméraire. Une salle supplémentaire est également mobilisée afin de permettre ponctuellement l'accueil des enfants.
- La création de dispositifs d'autorégulation participe à élargir la palette des dispositifs de scolarisation pour mieux répondre à la diversité des publics. Le premier dispositif a été créé à Evreux en 2020 et il est prévu la création d'un second en 2021, financé à hauteur de 140 000 € s'agissant de l'équipe MS.

L'appui aux élèves TSA en ULIS dans les collèges et lycée

- La stratégie nationale prévoit de développer l'appui médico-social aux élèves avec autisme dans le second degré. L'ARS bénéficie ainsi d'une enveloppe de 489 000 € dans ce cadre.
- En concertation avec l'Education nationale, il est prévu de créer dans chaque département à la rentrée 2021 une équipe médico-sociale d'appui à la scolarisation, intervenant au sein du collège ou lycée en appui de l'ULIS où sont scolarisés des élèves avec TSA.
- L'équipe mobile viendra ainsi en soutien et en appui à l'équipe éducative et pourra mettre en place des interventions auprès des élèves en soutien à la scolarisation, en lien avec la famille.
- Les territoires sont en cours de définition avec l'EN. L'équipe pourra être implantée en demeure dans l'établissement ou être volante entre plusieurs établissements sur un territoire resserré.